

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1218

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte administratif 2002 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

C'est le premier exercice achevé de ce budget annexe des restaurants officiel et administratif, créé en 2002. La finalité de ce nouveau budget annexe est de répondre à l'obligation réglementaire d'assujettissement de plein droit à la TVA des cantines administratives offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses. L'assujettissement impose, selon l'instruction budgétaire et comptable M 14, l'individualisation des dépenses et des recettes, dont les montants sont inscrits et réalisés pour leur valeur hors taxes, dans un budget annexe.

Le restaurant communautaire offre deux prestations

- celle du self-service réservée aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions, définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, soumise au taux réduit de 5,50 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,
- celle du restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel, soumise au taux de 19,60 %.

Ce budget retrace pour leurs montants hors taxes, tous les flux financiers concernant l'activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance, entretien des matériels et des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. Il s'équilibre par une subvention du budget principal. Dans ce premier exercice les immobilisations et leurs amortissements n'ont pas été réintégrés dans les écritures.

Le compte administratif 2002 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil a été arrêté en dépenses à 1 868 246,26 € et en recettes à 1 944 130,60 €. Le solde à la clôture est positif de 75 884,34 €. La subvention du budget principal initialement estimée à 1 509 100 € n'a été réalisée qu'à hauteur de 1 123 031,38 € (74,40 %).

Compte administratif 2002 - budget annexe du restaurant communautaire - résultat à la clôture 2002 (en €HT) - tableau n° 1

Libellé	Charges	Produits	Résultat
fonctionnement			
charges à caractère général	684 679,49		
charges de personnel	1 170 100,11		
autres charges	6 198,74		
produits des services		821 099,22	

remboursements de charges subvention de fonctionnement (budget principal)		1 115 763,46	
sous-total du fonctionnement	1 860 978,34	1 936 862,68	75 884,34
investissement immobilisations	7 267,92		
subvention d'investissement (budget principal)		7 267,92	
sous-total de l'investissement	7 267,92	7 267,92	
résultat de clôture 2002	1 868 246,26	1 944 130,60	75 884,34

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement se clôt par un solde positif de 75 884 34 € HT.

Les charges à caractère général ont été prévues à hauteur de 829 811,21 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 684 679,49 € (82,51 %). Elles regroupent l'ensemble des achats, dont les produits alimentaires pour 488 326,30 €, les fluides : eau, gaz électricité, et les fournitures d'entretien et de petit équipement en tout pour 90 839,41€ soit 67,36 % de taux de réalisation. La charge de locations de vêtements du travail a été de 25 958,80 € (91,28 %), celle des réparations a atteint 30 733,43 € (87,62 %).

Les charges de personnel étaient prévues pour 1,177 M€, elles ont été réalisées pour 1,170 M€ (99,41 %), elles ont concernées les 38 agents du service et les personnels intérimaires appelés en cas d'absence des agents titulaires.

Les seules subventions versées correspondent aux mutuelles du personnel.

Les dépenses imprévues (1 500 €) inscrites afin de pallier les éventuelles insuffisances de la prévision initiale n'ont pas été utilisées.

Les produits du service encaissés à hauteur de 821 099,22 € proviennent de la vente des repas servis aux agents communautaires et aux invités du restaurant officiel. La prévision initiale a été dépassée de 211 303,22 €. Pour le restaurant administratif 152 479 repas ont été servis pour 250 jours travaillés, soit une moyenne de 610 repas par jour. Le coût moyen d'un repas est en alimentaire de 2,68 € TTC et le prix moyen facturé de 3,70 € TTC. Le produit du self-service estimé à 600 000 € à l'origine, a été de 672 167,22 € (112 %). Au restaurant officiel 4 208 repas ont été servis et ont rapporté 148 932 €. A titre d'information le prix facturé au restaurant officiel se situe entre 13,67 € TTC et 17,32 € TTC.

L'excédent de la section de fonctionnement pourrait être reversé au budget principal au moment du budget supplémentaire, ce qui réduit la participation du budget principal au titre de 2002 à 1 039 879 €. Ainsi le budget principal a financé en moyenne 6,64 € par repas.

Compte administratif 2002 - budget annexe du restaurant communautaire - dépenses de fonctionnement - tableau n° 2

Libellé	Prévu 2002	Réalisé 2002	Taux de réalisation	Annulations
charges à caractère général	829 811,21	684 679,49	82,51	145 131,72
achats de fournitures non stockables	707 365,31	579 165,71	81,88	128 199,60
alimentation	572 506,00	488 326,30	85,30	84 179,70
fluides	56 559,31	50 661,54	89,57	5 897,77
fournitures d'entretien et petit équipement	78 300,00	40 177,87	51,31	38 122,13

services extérieurs	84 079,00	75 955,37	90,34	8 123,63
dont location de vêtements	28 440,00	25 958,80	91,28	2 481,20
dont entretien et réparations	35 074,00	30 733,43	87,62	4 340,57
dont primes d'assurances	7 224,80	6 959,40	96,33	265,40
dont formation	4 724,00	4 683,07	99,13	40,93
autres services extérieurs	38 290,90	29 513,41	77,08	8 777,49
dont rémunérations d'intermédiaires	7 699,00	3 860,20	50,14	3 838,80
dont frais de nettoyage des locaux	25 323,00	23 932,90	94,51	1 390,10
impôts et taxes	76,00	45,00	59,21%	31,00
charges de personnel	1 177 074,00	1 170 100,11	99,41%	6 973,89
personnel extérieur	44 588,00	44 483,84	99,77%	104,16
rémunération du personnel	829 374,92	827 244,05	99,74%	2 130,87
charges sociales et de prévoyance	265 105,08	263 110,10	99,25%	1 994,98
autres charges sociales dont CPA	20 382,00	18 339,91	89,98%	2 042,09
impôts et taxes sur rémunérations	17 624,00	16 922,21	96,02%	701,79
subventions	6 505,00	6 198,74	95,29%	306,26
charges exceptionnelles	400,00	0,00	0,00%	400,00
dépenses imprévues	1 500,00			1 500,00
total des dépenses de fonctionnement	2 015 290,21	1 860 978,34	92,34%	154 311,87

Compte administratif 2002 - budget annexe du restaurant communautaire - recettes de fonctionnement - tableau n° 3 -

Nature	Prévu 2002	Réalisé 2002	Taux de réalisation	Annulations
produits du service	609 796,00	821 099,22	134,65%	-211 303,22
participations	96 365,00	0,00	0,00%	96 365,00
prise en charge du déficit par le budget principal	1 286 720,21	1 115 763,46	86,71%	170 956,75
atténuation de charges	22 409,00	0,00		22 409,00
total des recettes de fonctionnement	2 015 290,21	1 936 862,68	96,11%	78 427,53
résultat de l'exercice 2002		75 884,34		75 884,34

En investissement, les travaux de rénovation initialement prévus n'ont pas été réalisés en 2002. L'achat de matériels a représenté 7 267,92 €;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2002 du budget annexe du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion pour le report à nouveau, le résultat d'exploitation et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête les résultats d'exercice et de clôture à 75 884,34 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,